

Le lundi 12 novembre 2012, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique Paritaire (CTP).
La CGT : Michelle, Carmen, Patrick, Arnaud, Henri. La CFDT, Sylvie, Valérie. Les Travailleuses Chrétiennes : Malika, Marie France. L'administration, les services DRH. Les élus municipaux, Le Maire.

En introduction Patrick, secrétaire adjoint du CTP, interpelle la municipalité sur l'illégalité du PV du 22 juin 2012 qui place Mme Malika Kaddour en qualité de représentant de l'employeur par désignation de JC Lagarde. Rien de nouveau nous direz-vous. Mais le PV est bien illégal, la loi et le règlement intérieur ne le permet pas. Le Maire se retrouve contraint de changer rétroactivement le PV en question ... (Nous verrons dans la suite qu'il ne le fait que quand ça l'arrange lui ...)



Sachez que le Maire fait surveiller les sites internet personnels, comme Facebook par exemple, d'un élu CGT. Henri demande que JC Lagarde efface et ne publie pas les propos (1 phrase) entrant dans la vie privée de l'élu cgt présents dans le PV du CTP. Tout à coup il n'est plus possible de corriger les PV ...

Le Député Lagarde annonce qu'il refuse d'appliquer la loi sur la vie privé (non publication de propos obtenue par violation de la vie privée) arguant que la séance du CTP est publique.

Pourtant, il confirmera un vote plus tard que le CTP n'est pas public. De droit, l'élu CGT a demandé un droit de réponse, dans les délais.

A été débattu lors de cette séance :

Le nouveau Règlement intérieur du CTP : « Le Maire veut nous faire taire !!! »

La CGT découvre un texte qui dans le fond ne fait en rien avancer le dialogue social. Du rien, du Bla bla ou plutôt de l'interprétation patronale pour un dialogue social sans dialogue possible. Nous rappellerons que si la loi dit déjà quelque chose, autant rester avec la loi seule. Mais le Maire veut apporter ce qu'il appelle des nuances pour avoir la main sur notre temps de parole. Nous lui rappelons la constitution Française et la liberté d'expression qui ne doit pas être limitée ce serait aller contre la loi. Qu'il nous donne les textes permettant de réduire notre temps de parole ! Nous rappelons la contradiction avec l'article 17 du règlement intérieur qui donne tous les moyens aux élus pour effectuer leurs mandats !

Le Maire ose nous dire que nous avons adopté ce même règlement avant. Nous ne sommes pas au point d'oublier ses procédures de votes. Il faut dire que la CFTC voté contre les agents. Ce qui compte pour nous est qu'il ne l'appliquait pas jusqu'à ce jour. Il veut même que les suppléants ne puissent plus s'exprimer si leur titulaire est présent.

Après, un échange vif, une perte de temps, le Maire fait voter en deux dixième de secondes.. La CGT dit NON !!! Quant aux autres élus du CTP, ils restent désespérément silencieux devant les attaques faites aux dialogues sociales à Drancy. Ne vous trompez pas de vote aux futures élections CTP. Il y a vraiment des élus muets et aveugles qui ne représentent en rien les agents de Drancy. C'est un bilan assez désespérant qui d'ailleurs ne ravie que l'employeur....



CFDT

VILLE

CFTC

Mutuelle et Prévoyance :



La municipalité nous dévoile le résultat du questionnaire Mutuelle. 32 % des agents ont répondu. 95 % avaient une mutuelle.

La CGT ne comprend pas comment la municipalité a fait ses choix de la mutuelle santé par convention avec le questionnaire ? Pourquoi exclut-elle la prévoyance ?

Le Maire reste dans sa vision des profiteurs d'arrêt maladie sans mesurer que la majorité des agents sont honnêtes. Il ne veut pas entendre parler de la prévoyance.

Il souhaite essayer la convention, avec un montant annoncé de 300 000 €uros (entre 15 à 25 €uros par mois). Notre souci, c'est que la Ville sera engagée pour six ans alors que la labellisation ne l'engage que pour 3 ans et qu'elle est la seule qui prend en compte le choix des agents.

Bonne nouvelle, il annonce que le montant budgétaire pourrait augmenter, **qu'il a pour objectif 100 % de participation employeur sur la santé comme taux de base. De plus, il annonce qu'il réédite la prime mutuelle de février 2012 en 2013 car les contrats ne pourront être validés à temps. La CGT approuve cette augmentation du pouvoir d'achat des agents.** En espérant juste que cette somme soit un acquis non remboursable malgré le flou juridique. De plus, la CGT demande que pour la finalisation du contrat, les agents décident par un vote. Le Maire préfère le questionnaire au vote, nous acceptons la démarche qui permet de valider les choix par les agents. **VOTE ABSTENTION CGT**

Service Cimetière et Etat civil :



Encore une fois, le CTP donne un avis sur l'organisation de ces deux services. Nous demandons ou sont les fiches de postes, et surtout l'intérêt du service, y aura-t-il des changements de postes ?

Le Maire nous relate, la série « la petite maison dans la prairie » où tous les agents sont heureux de faire une nouvelle mission, que tout cela est pour moderniser et améliorer les services. Une fois, qu'il a fini sont bla bla, nous le ramenons à la réalité, nous avons les éléments du dossier et sommes allés sur le terrain voir



les agents.

Ce n'est pas aussi Paradisiaque que le dit le Maire.

La responsable de service de service nous apprend qu'elle n'est pas à l'origine de la démarche. Elle a appris les évolutions assez récemment. On déplace des agents qui avaient jusqu'à 23 ans d'expérience. Notre inquiétude est bien la transmission du savoir, et le temps donné à la mise en place de cette évolution qui aurait du se faire avec l'accord de tous les agents.

Que nenni, une réunion vite fait avec le Directeur des Services Techniques, pas de DRH et hop du jour au lendemain ton boulot a changé du tout au tout. Nous sommes bien sur des procédures de

mutations que les agents ne comprennent pas. Ils les ressentent comme des sanctions. Un enfer ! Le Maire, est placé sur la défensive, nous ne contestons pas son droit à déplacer comme il décide les agents. Nous acceptons effectivement ce pouvoir que lui confère le statut, mais il se doit de s'expliquer sur ces démarches quelques peu cavalières. Il nous assure qu'il va vérifier la procédure, que cela n'est pas une sanction. Alors Paradis ou Enfer, on vous laisse seul juge....

VOTE ABSTENTION CGT

SCOOP --- STOP--- LE MAIRE AURAIT FREINE LA PROCEDURE---- STOP--- LES AGENTS ONT RECU DES COUPS DE TELEPHONE—STOP--- TANT MIEUX ! QU'ON LES RESPECTE-- STOP

Pourcentage pour les promotions des agents aux grades «... principal.. »:



Voici un avis qui n'a pas fait débat, la municipalité donne un quota de 100% pour les promotions de certains grades de la fonction publique. « Cela permettra de faire avancer la carrière des fonctionnaires méritants » nous dit le Maire...

Mais tous les agents sont méritant, on dit en cœur les élus CGT !!!!

Vote OUI, pour accélérer les carrières. 100 % c'est une revendication CGT

Mais bon, qui a vu à Drancy une nouvelle promotion ?

Alors que les élus CGT en ont encore pris pour leurs « grades ». Les autres élus sont restés désespérément silencieux. La CGT continue d'essayer une ouverture de dialogue en restant dans ses valeurs de dignités, en ne répondant pas aux provocations ce malgré l'absence totale d'efforts de la municipalité. Remarquez, pris d'une grande colère, voilà que le Maire s'est mis à utiliser brièvement le tutoiement avec son élu CGT détesté. C'est un signe de compréhension, de rapprochement. La prochaine fois, l'élu du personnel l'interpellera en camarade et lui proposera sa carte CGT... Le dialogue social peut donc s'améliorer ...

REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

- **LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS ET SON AUGMENTATION DE 100%.**

Les moyens sont là et pourtant tous les mois la mairie doit, par exemple, 100 € de plus à ses agents techniques.

- **LA FIN DE L'I.A.T. AU "MERITE".**

Halte aux privilèges et aux copinages. Nous travaillons en équipe, nous devons avoir des primes justes. Pour le supplément d'IAT cela représente près de **1000 €uros/an chacun et pour tous !** Les moyens budgétaires sont les mêmes mais répartis de manière plus juste et efficace selon le principe d'égalité qui prévaut en France.

- **UN SALAIRE QUI AVANCE....**

Nous voulons que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences soit transparente si tant est qu'elle existe à Drancy. Le Maire doit **arrêter les blocages de carrière** et donner les **promotions de grade** en attente.

- **LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

Nous proposons à la municipalité et aux organisations syndicales la signature commune d'une charte pour appliquer le principe de la loi contre la précarité (83-634 article 3).

- **LE TICKET REPAS.**

L'employeur peut subventionner nos repas en participant à la mise en place de Ticket Repas. Comme partout, une part de la valeur serait prise en charge par l'employeur (4,91€ maximum). Pour exemple, 1,09€ minimum est la contribution journalière de l'agent. Pour un repas à la cantine, il ne paiera que 1,09 € au lieu des 4,02 € euros aujourd'hui. Pour 20 jours de cantine par mois, cela représente **une économie de 58,60€/mois par agent.**

- **CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE DES AGENTS.**

Dans le privé l'employeur peut subventionner jusqu'à 60% du montant des cotisations. Nous demandons à la municipalité de mettre en place cette mesure à son taux maximum. La loi du 2 février 2007 et le décret du 19 septembre 2007, l'autorise dans la fonction publique. C'est bon pour **la santé de tous** et **cela n'a pas de prix.** Le Maire à + 300 000 d'Euros au dernier budget supplémentaire (journal municipal immédiat) on en demande juste un petit peu...

- **3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C.**

La maire annonce fièrement au CTP qu'il n'a jamais donné depuis 2001 la contribution de 1 % de masse salariale du CCAS au CASC. Soit entre 45 000 et 20 000 € euros pendant 10 ans. Nous demandons au CASC et au CCAS qu'une convention soit signée en 2013 pour respecter l'égalité de chaque agent dans les collectivités Mairie, OPH, CASC. Comme les CE du privé, nous exigeons **3% de subvention.** Le Maire a + 300 000 Euros en fonctionnement pour son dernier budget supplémentaire, on en demande juste un petit peu...

Profession :.....Service :.....

A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance ou à renvoyer à :

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy,
Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 (matin)

E-mail : cgt.drancy@gmail.com –

Site Internet : [http : //cgtdrancy.hautetfort.com](http://cgtdrancy.hautetfort.com)

Radio CGT Drancy <http://radio-cgt.e-monsite.com/>

<http://cgtdrancy.playtheradio.com/>

Télé WEB CGT DRANCY <http://www.livestream.com/cgtdrancy>



UNION LOCALE de DRANCY